

Image not found or type unknown



Question sur l'aide juridictionnel

Par **Vasariah**, le **03/12/2016 à 15:19**

Bonjour,

je viens de recevoir mon acte de jugement de divorce sur lequel est notifié que je bénéficie de l'aide juridictionnelle totale.

J'ai du changer d'avocat en cours de procédure et celui-ci m'a fait signer un document qui me faisait renoncer à cette aide (j'ai donc payé tous les frais d'honoraires) mais je ne comprends pas pourquoi sur le l'acte de jugement cette aide apparaît, vu que je n'en bénéficie plus (bien que je sois sans emploi) ! Mon avocat peut-il avoir perçu mes paiements ainsi que ce ceux de l'état ??

Du coup à quoi me sert cette aide juridictionnelle? et pourquoi apparait-elle sur mon acte de jugement ?